N° 2000-5140 - urbanisme, habitat et développement social - Vénissieux - ZAC "du Vieux Bourg" - Autorisation de dépôt de permis de construire et de demande d'autorisation d'équipement commercial demandé par la société ATAC auprès de la Commission départementale d'équipement commercial -
Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La dernière phase de la ZAC "du Vieux Bourg" à Vénissieux a été approuvée par délibération en date du 25 mai 1999.

Elle comporte notamment la création d'une moyenne surface commerciale de 1 000 à 1 300 mètres carrés de surface de vente pour dynamiser le centre-bourg. La société ATAC, du groupe Auchan, a été retenue à la suite d'une consultation d'enseignes.

Le groupe de direction a confirmé ce choix le 29 octobre 1999.

La cession des droits à construire est envisagée à hauteur de 1 504 485 F TTC pour un programme de 2 700 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) comprenant la moyenne surface commerciale et des logements ; ce montant est conforme au bilan approuvé.

Afin de ne pas retarder les démarches administratives, il est nécessaire d'autoriser dès à présent la société ATAC à déposer un permis de construire et une demande d'autorisation d'équipement commercial sur la parcelle B3 d'une superficie de 1 750 mètres carrés appartenant à la communauté urbaine de Lyon.

Le compromis de cession sera présenté à un prochain conseil de Communauté ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 mai 1999 ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de lire paragraphes n° 6 et 8 :

au lieu de : afin de ne pas retarder les démarches administratives, il est nécessaire d'autoriser dès à présent la société ATAC à déposer un permis de construire et une demande d'autorisation d'équipement commercial sur la parcelle B 3 d'une superficie de 1 750 mètres carrés appartenant à la communauté urbaine de Lyon", et

- Je vous propose, mesdames et messieurs, de bien vouloir autoriser la société ATAC à déposer un permis de construire et une demande d'autorisation d'équipement commercial sur la ZAC "du Vieux Bourg" à Vénissieux - parcelle communautaire B 3 de 1 750 mètres carrés de superficie",

il convient de lire, respectivement :

- Afin de ne pas retarder les démarches administratives, il est nécessaire d'autoriser dès à présent la société ATAC à déposer un permis de construire et une demande d'autorisation d'équipement commercial sur la parcelle B 1 d'une superficie de 1 750 mètres carrés et

- Je vous propose, mesdames et messieurs, de bien vouloir autoriser la société ATAC à déposer un permis de construire et une demande d'autorisation d'équipement commercial sur la ZAC "du Vieux Bourg" à Vénissieux - parcelle communautaire B 1 de 1 750 mètres carrés de superficie.

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Autorise la société ATAC à déposer un permis de construire et une demande d'autorisation d'équipement commercial sur la ZAC "du Vieux Bourg" à Vénissieux - parcelle communautaire B3, de 1 750 mètres carrés de superficie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,